



Pourquoi le projet de Budget 2006 est-il antisocial ?

Parce qu'il est...

CONTRE les chômeuses et les chômeurs

Actuellement les emplois temporaires cantonaux sont rémunérés dans une fourchette de 3'300-4'500 CHF. Le projet de loi du Conseil d'État substitue au plancher de 3'300 CHF le 80% de la dernière indemnité fédérale de chômage. L'économie escomptée est de 12,3 millions, **soit une réduction moyenne de plus de 6'000 CHF par année sur le dos de chacune des 2'000 personnes concernées.**

CONTRE les invalides

Dans ce domaine, le projet de budget 2006 du Conseil d'État reprend le projet de loi rejeté par le peuple, à une forte majorité, en avril dernier. Il vise à aligner les prestations complémentaires AI sur celles de l'AVS. L'économie attendue est de 22 millions, **soit une réduction moyenne de l'ordre de 300 CHF par mois au détriment de chacune des personnes concernées.**

CONTRE les retraité-e-s

Le projet de budget du Conseil d'État veut modifier les déductions fiscales en supprimant les déductions supplémentaires pour les rentes AVS, **soit une ponction de 72,5 millions sur les revenus des retraité-e-s.**

CONTRE les personnes touchant un revenu d'aide sociale

A cela s'ajoute l'alignement de l'aide sociale genevoise sur les normes fédérales (CSIAS) dès juillet 2006, **soit une réduction de quelque 7 millions du montant alloué aux bénéficiaires de l'aide sociale.**

CONTRE les assuré-e-s en réduisant les déductions fiscales pour primes d'assurance maladie

Le projet de budget 2006 limite la déduction des primes d'assurance maladie à hauteur de la prime cantonale moyenne, espérant faire ainsi 38,3 millions de « recettes », **soit un alourdissement considérable de la facture assurance maladie pour de nombreux assurés.**

Sources : Cartel Intersyndical et Etat de Genève

Résistons ensemble !

Jeudi 24 novembre, la fonction publique sera dans la rue !

17h30 – poste du Mont-Blanc

CARTEL INTERSYNDICAL